CLUB BADMINTON VIENNE
59 B rue Vimaine, 38200 VIENNE
mai@cbv38.fr - www.cbv38.fr
Depuis 1996 - Ecole de Bad 4🌟

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte Rendu (CR)

Lieu	Salle des Permis 30 avenue Général Leclerc 38200 Vienne	**Date**	25/09/2026
Heure de début	20h03	**Heure de fin**	21h40

LISTE DES PRÉSENTS - QUORUM

Nombre de membres présents (liste d'émargement) : 41
Nombre de membres représentés (pouvoirs valides) : 63
Invités : Maire de VIENNE (absent, représenté par Mme DUTRON Annie présente)

Nombre d'adhérents au jour de l'assemblée : 271
Nombre Total de Votes : 104
Quorum nécessaire (1/4 des membres) : 46

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

I. Prise en compte des souhaits de l'assemblée
II. Présentation et vote du bilan moral du président
III. Vote pour l'approbation du nouveau Règlement Intérieur
IV. Présentation et vote pour l'approbation des comptes de la saison 2025-2026
V. Présentation du bilan sportif de la saison 2025-2026 et de la saison 2026-2027
VI. Présentation et vote pour le budget et les tarifs de cotisation 2026-2027
VII. Vote pour l'élection de nouveaux membres au sein du conseil d'administration
VIII. Questions diverses

Une présentation faite aux adhérents est annexée au présent Compte Rendu.
HORS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : le vote pour l'élection au poste de Secrétaire réalisé hors AG est intégré au point VII.

SUJET I : PRISE EN COMPTE DES SOUHAITS DE L'ASSEMBLÉE

Le Vice Président de l'association demande si des adhérents souhaitent effectuer les votes à bulletin secret.

Rappel Article 6 des statuts : Les votes sont effectués à main levée, ou à bulletin secret si ce mode de scrutin est demandé au début de l'assemblée par au moins un quart des membres votants présents.

Aucun adhérent ne souhaite un vote à bulletin secret.

Les votes seront à main levée.

Le Vice Président de l'association propose à l'assemblée d'élire un président de séance.

Rappel Article 5 des statuts : Le Président, assisté du conseil d'administration, préside l'assemblée ou fait élire un président de séance.

Aucun adhérent ne souhaite présider l'assemblée.

Le Président de l'association préside l'assemblée.

Il n'y a pas de questions à rajouter à l'Ordre du Jour.

Rappel Article 5 des statuts : L'assemblée délibère sur les questions posées par les membres de l'association, envoyées au moins sept jours avant l'assemblée générale.

Président de séance : Florian MARY

Secrétaire de séance : Goulwen MIARD (Vice Président)

Sujet II : Présentation et vote du bilan moral du président

Le bilan moral du président a été transmis lors de la convocation de l'AG.

Remerciements

Avant toute chose, je tiens à remercier :

- Les membres du Comité Directeur pour la gestion et le travail au quotidien de l'association
- Nos deux entraîneurs salariés : Julien LAMERCERIE et Cédric BOUVIER
- Tous nos bénévoles qui ont œuvré à l'animation de l'association
- Nos partenaires institutionnels (région AURA, département de l'Isère, agglo et mairies…), que ce soit pour les subventions ou la mise à disposition gratuite des équipements
- Nos partenaires privés qui nous ont accompagné tout au long de la saison en actions de sponsoring ou de mécénat

Une association est avant tout une aventure humaine, rassemblant des personnes animées par une même passion, celle de notre sport. Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de cette saison une réussite et qui nous ont permis de partager, ensemble, de beaux moments autour de ce qui nous unit.

Rappel des objectifs de l'association

Le Club Badminton Vienne est une association qui a pour objet la pratique sportive du badminton ainsi que toutes les actions propres à la promotion et à la valorisation de ce sport.

Le projet associatif actuel a été validé lors de l'AG du 22 juin 2024. Il est décomposé en 5 grands thèmes :

- École de Badminton
- Performance
- Badminton éco-responsable
- Badminton pour tous
- Vie Associative

L'association vie au travers de ses membres, via notamment :

- Les membres du bureau dont la responsabilité est la gestion administrative de l'association,
- Les membres du comité directeur (ou conseil d'administration) dont les membres du bureau, qui ont la responsabilité du développement du projet associatif au sein de l'association,
- Les membres actifs de l'association, qui sont acteurs dans la réalisation du projet associatif

Les valeurs de l'association sont la pratique du sport, la convivialité et la mixité.

Bilan des activités de l'association

Évolution des adhérents

Catégorie	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Homme	141	135	148	114	139	161	170	188	206
Femme	84	86	83	69	99	102	100	101	107
Total	225	221	231	183	238	263	270	289	313
Renouvellement	59%	57%	65%	59%	64%	65%	63%	68%	72%
Renouvellement hommes	59%	60%	68%	60%	63%	70%	67%	72%	73%
Renouvellement femmes	57%	52%	60%	57%	66%	58%	56%	62%	71%

- Un nombre d'adhérents en hausse => le badminton surf sur une vague de popularité et de facilité d'accès actuellement
- Un renouvellement en hausse => signe de bon état d'esprit au sein du club
- Une répartition homme / femme plus soutenue du fait de l'augmentation du nombre d'adhérents uniquement homme => le sport peine toujours à attirer un public féminin

Catégorie	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Jeunes	69	68	70	62	66	85	88	92	110
Senior	75	70	68	48	71	73	68	71	70
Veterans	81	83	93	73	101	105	114	126	133

- L'école de badminton de l'association continue son évolution positive, avec 110 jeunes cette saison. Une belle récompense pour tous les bénévoles et les salariés particulièrement impliqués dans son développement.
- Une catégorie de séniors stable
- Nos vétérans sont toujours bien représentés avec une évolution positive de leur nombre. Cette évolution nous conforte sur le fait que le badminton est accessible à tous les âges.

Jeu, entrainements et encadrement

Les adhérents bénéficient toujours de l'accès à des créneaux de jeu libre mixte. On entend par mixité que tout adhérent adulte, selon le tarif de son adhésion, peut venir jouer au badminton avec les autres membres de l'association.

Les entraînements adultes, encadrés par un entraîneur salarié Julien LAMERCERIE, ont continué tout au long de la saison avec les 3 groupes de niveau.

Les entraînements jeunes, encadrés principalement par Cédric BOUVIER et également Julien LAMERCERIE, répartis par âge et niveau, ont suivi leur cours tout au long de la saison.

Félicitations à Cédric qui a réussi son DE.

Nous avons récupéré un créneau, une fois par mois à Galilée le lundi soir. Anaïs organise des sessions de jeu de simple, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'elle, car cette initiative est reconduite sur la nouvelle saison.

Organisation d'évènements sportifs

Dans le cadre de son projet associatif, mais également afin d'assurer son financement, l'association a organisé plusieurs évènements jeunes et adultes tout au long de la saison :

- 4 tournois en soirée kills
- 1 tournoi de double/mixte sur 2 jours et 1 gymnase : Tournoi du Pays Viennois
- 1 tournoi de double/mixte sur 2 jours et 1 gymnase : Tournoi de Doubles Viennois
- 1 tournoi de simple sur 1 jour et 1 gymnase : Tournoi Simples Viennois
- 3 stages jeunes durant les vacances
- 1 plateau Minibad sur 1 journée + 1 Rencontre Départementale Jeunes sur une journée
- 1 tournoi Départemental Jeunes sur 1 journée

Ces événements nécessitent de nombreux bénévoles tout au long de la saison. Il est important de préciser que ceux-ci permettent de financer les avantages ouverts à l'ensemble des adhérents.

Organisation d'évènements hors bad

Que ce soit pour le fil rouge des 30 ans mais également en dehors, de nombreux évènements hors bad ont été organisés. Merci encore une fois aux quelques bénévoles qui se sont très investis pour toute cette organisation :

- Une soirée de cohésion
- Un créneau d'accueil des nouveaux adhérents
- Tournoi galette
- Afterwork
- Soirée quizz qui a dû être annulée faute de participants
- Une randonnée
- Un tournoi de pétanque
- La soirée des 30 ans

Informations financières ou contractuelles

Attribution de subventions publiques

Les bénévoles de l'association ont soumis des dossiers de demande de subventions à différents organismes publics.

Les subventions attribuées ont été les suivantes :

- Ville de Vienne 6282€ : subvention de fonctionnement
- Ville de Pont-Évêque 150€ : subvention de fonctionnement
- Département Isère 556 € : pour le financement du déplacement des jeunes sur les tournois
- Département Isère : financement du matériel acheté par l'association 2026-2027 : 3665€
- Région AURA : 4000€ pour le financement du matériel de badminton

Sponsors et mécènes

- Projet Amélie sur la saison à venir 2026-2027
 - Transfert de mécénat restant de la saison 25-26 : 3107,19€
 - VISIATIV : mécénat 1000€
 - MATISEC : mécénat 1500€
 - Groupe REGUILLON :
 - Mécénat 2000€
 - Sponsor 1000€
 - Groupe SAMAT : mécénat 1500€
 - Caraïbes La turbine à saveurs : mécénat 300€
 - Staubli Lyon : mécénat 2000€
 - OPNR :
 - Mécénat 4000€
 - Sponsor 1000€
- Mécénat Bistro Houlala : 550€

Vie associative

L'association bénéficie d'une bonne dynamique. La présence de bénévoles dans l'organisation des événements est un plus.

Les événements organisés ont pu se tenir malgré quelques difficultés dans l'organisation.

Malgré des groupes d'affinités, l'ambiance au sein de l'association me semble bonne.

Des « soirées bénévoles » ont été organisées, notamment à la suite de certains tournois, pour remercier tous ceux qui s'impliquent au quotidien.

Nouveau Règlement Intérieur de l'Association

Un nouveau règlement intérieur a été élaboré afin de clarifier officiellement l'organisation de l'association, ainsi que les droits et les devoirs de chaque adhérent.

Il vient remplacer la « charte » précédemment en vigueur.

Pour la saison 2026-2027, chaque membre actif de l'association a pris connaissance de ce règlement et en a accepté les termes lors de son adhésion.

Un vote vous sera donc soumis afin de valider officiellement ce nouveau règlement intérieur et de le rendre applicable au sein de l'association.

Le président lors de la séance a également présenté les deux annexes intégrées au nouveau règlement intérieur de Vienne Condrieu Agglomération qui concerne le covoiturage et l'utilisation de la ressource eau dans les gymnases.

Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée par l'association réside dans le manque de bénévoles investis dans son organisation générale. Quel que soit l'axe de développement envisagé, il demeure difficile de mobiliser des personnes prêtes à s'engager pleinement et à prendre en charge les différents projets.

Les deux piliers de notre projet : la performance et l'école de badminton, reposent actuellement sur l'implication d'un nombre restreint de bénévoles. Cette situation crée une dépendance qui fragilise la pérennité de l'association : si ces personnes venaient à se retirer, pour quelque raison que ce soit, le projet associatif, et plus largement l'association, se retrouverait en difficulté.

D'autres axes, tels que « le badminton pour tous », « la vie associative » ou encore « le badminton éco-responsable », restent très peu développés, faute de ressources humaines disponibles pour les porter.

Cette problématique n'est pas propre à notre structure. Elle touche de nombreuses associations, notamment sportives, et reflète en partie une évolution sociétale où l'engagement bénévole tend à s'effacer au profit d'une logique plus consumériste.

Dans ce contexte, je continuerai à œuvrer pour favoriser l'implication des adhérents dans la gestion et le développement de l'association, afin d'alléger la charge qui pèse actuellement sur les quelques bénévoles très investis.

Je rappellerai également que nous sommes avant tout une association, et non une entreprise : notre bon fonctionnement repose avant tout sur la participation active de nos membres, ainsi que des parents de nos jeunes adhérents.

Ajouts au Règlement Intérieur de l'Agglo

Pour cette nouvelle saison, l'Agglo a complété la convention de mise à disposition des gymnases avec une partie sur « Les modes de déplacements doux et covoiturage » ainsi que « Utilisation raisonnée sur la ressource en eau ».

Je vous invite à prendre connaissance de ces nouvelles exigences et à faire en sorte de les faire vivre et respecter.

Le pointage dans les gymnases, pour chaque créneau, est également une obligation prévue dans la convention qui nous lie à l'Agglo.

L'association doit être en mesure de connaître le nombre de participants présents sur chaque créneau. J'ai donc besoin de la bonne volonté de chacun pour prendre les quelques secondes nécessaires à l'inscription de son nom sur la feuille de pointage, au début de chaque créneau.

Perspectives de la saison à venir

La prochaine saison s'orientera une nouvelle fois sur les objectifs du projet associatif.

Le comité directeur continuera à travailler pour que l'association puisse fonctionner. Les subventions de fonctionnement et peut être d'autres sur des projets spécifiques feront l'objet de dossiers de demandes de subvention.

Nous ne ferons plus de demande de subventions ANS ou FDVA : ces dossiers prennent trop de temps pour un résultat toujours incertain et qui nécessiterait le déploiement d'un projet spécifique pour lesquels nous n'avons pas de bénévoles disponibles.

Plusieurs évènements sont prévus, cohérents avec la saison précédente. Vous les découvrirez au fil de la saison, de manière quasiment exclusive sur WhatsApp.

Afin que cette nouvelle saison soit une réussite, je vous invite, chacune et chacun, à continuer de vous investir, à votre manière, dans la vie de notre association. Que ce soit sur le terrain, lors des entraînements, en compétition, ou dans l'organisation des événements et projets, chaque geste compte et contribue à faire grandir notre club.

C'est ensemble, grâce à notre engagement collectif, que nous pourrons poursuivre cette aventure, entretenir notre passion commune pour le badminton, et maintenir l'esprit de convivialité et de partage qui fait la force de notre association.

Continuons à avancer, à accueillir de nouveaux membres, à progresser sportivement et humainement, afin de faire de cette saison une nouvelle étape marquante dans l'histoire de notre club.

Questions / échanges :

Un adhérent évoque de nouveau le sujet du fait qu'il y a un manque de mixage sur les créneaux de l'Isle. Il le constate également le lundi soir.

Le président explique les démarches qui sont entreprises dans ce sens pour un meilleur mixage mais qu'on est sur du mauvais comportement humain et ce n'est pas simple à gérer. Il est du devoir de tous les adhérents de faire en sorte que les créneaux se passent bien. Le CD n'a pas vocation à faire la police, de plus que le CD se retrouve à peu de membres présents sur chaque créneau.

La trésorière rappelle également qu'il faut aussi ne pas être passif en attendant de jouer car sinon on se fait "piquer sa place".

Le sujet est connu et malheureusement, notre club n'est pas le seul à subir ce genre de soucis.

Un adhérent, nouveau, a demandé des précisions sur le projet Amélie 2028. Le président a donc pris le temps de rappeler le contexte, les objectifs et ce dans quoi l'association s'est lancée avec Amélie.

VOTE pour l'approbation du bilan moral du président		
Majorité nécessaire Simple (plus de voies pour que contre)	**Nombre de votants**	104
	ABSTENTION	0
	CONTRE	0
	POUR	104
Le bilan moral du président est approuvé		

Sujet III : Vote pour l'approbation du nouveau Règlement Intérieur

Le règlement intérieur a été validé par les membres du Comité Directeur le 20/06/2026.

Il est devenu applicable à chaque membre du moment où il en a eu connaissance, à savoir la création de son dossier d'adhésion 2026-2027.

Le règlement intérieur complète les statuts de l'association.

Le but du vote est de ratifier le document afin qu'il soit pleinement applicable.

Avant le vote, le président demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

VOTE pour l'approbation du nouveau Règlement Intérieur		
Majorité nécessaire Simple (plus de voies pour que contre)	**Nombre de votants**	104
	ABSTENTION	0
	CONTRE	0
	POUR	104
Le Règlement Intérieur est approuvé.		

Sujet IV : Présentation et vote pour l'approbation des comptes de la saison 2025-2026

Les comptes ont été clôturés au 25/09/2026 pour la saison 2025-2026 (1er septembre au 31 août)

Bilan financier de 55,251.86 € (-21,216.94€ par rapport à l'exercice précédent)

- Baisse virtuelle : paiement des cotisations par HelloAsso
- Créance 8,403€
 - 3,510€ + 3,665€ subvention Isère va rester pendant encore 1 an

- Reste soldé en début de saison 26-27 (inscriptions Kill août et sub Isère)
- Dettes 3,820.74€
 - 3,107.19€ => Transfert de dons / mécénat projet Amélie 2028
 - Opération purement comptable et information à l'AG pour la transparence des comptes
 - Reste : achats tardifs non encore payé sauf 96,70€ textile 2024 à régulariser comptablement
- Rapprochement bancaire OK

Excédent 373.42€ (≠convocation : un remboursement demandé tardivement + facture licence tardive)

Le président explique tout le contexte à l'oral et également que le bilan donne une image de la santé financière de l'association.

CLUB BADMINTON VIENNE

Bilan Exercice du 01/09/2025 au 31/08/2026

export BasiCompta® au 20/09/2026

Actif	N			N-1	
	Brut	Amortissem	Net		Net
Actif Immobilisé					
Total 1			**0,00 €**		**0,00 €**
Actif Circulant					
Créances			8 403,00 €	+	4 593,00 € +
Disponibilité Trésorerie			36 181,66 €		60 925,01 €
- C/C Eurocompte Asso			2 451,00 €		17 594,35 €
- Caisses Liquide			304,50 €		304,50 €
- Livret Bleu Association			33 426,16 €		43 026,16 €
Charges Constatées d'Avance			10 667,20 €	+	10 950,79 € +
Total 2			**55 251,86 €**		**76 468,80 €**
Total général			**55 251,86 €**		**76 468,80 €**

Passif	N		N-1	
Fonds Propres				
Report à nouveau		35 352,70 €		33 782,06 €
Excédent ou Déficit		373,42 €		1 570,64 €
Situation Nette		*35 726,12 €*		*35 352,70 €*
Total 1		**35 726,12 €**		**35 352,70 €**
Total 2		**0,00 €**		**0,00 €**
Total 3		**0,00 €**		**0,00 €**
Dettes				
Dettes Fournisseurs		3 820,74 €	+	339,10 € +
Produits Constatés d'Avance		15 705,00 €	+	40 777,00 € +
Total 4		**19 525,74 €**		**41 116,10 €**
Total général		**55 251,86 €**		**76 468,80 €**

CLUB BADMINTON VIENNE

COMPTE DE RESULTAT

du 01/09/2025 au 31/08/2026 — export BasiCompta au 20/09/2026

Charges	Montants	Détails	Produits	Montants	Détails
60-Achat	**32 237,37 €**		**70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	**21 801,64 €**	
Achats d'études et de prestations de services	1 200,00 €	+	Prestation de services	6 587,00 €	+
Achats non stockés de matières et de fournitures	3 170,91 €	+	Vente de marchandises	15 214,64 €	+
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00 €		Produits des activités annexes	0,00 €	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	10 477,38 €	+		**0,00 €**	
Autres fournitures	17 389,08 €	+		**0,00 €**	
61 - Services extérieurs	**4 817,60 €**		**74- Subventions d'exploitation**	**14 745,66 €**	
Sous traitance générale	4 624,60 €	+	Etat: ANS, ARS, ...	0,00 €	
Locations	193,00 €	+		**0,00 €**	
Entretien et réparation	0,00 €		Région(s):	4 000,00 €	+
Assurance	0,00 €			**0,00 €**	
Documentation	0,00 €			**0,00 €**	
Divers	0,00 €		Département(s):	4 221,00 €	+
62 - Autres services extérieurs	**9 797,77 €**			**0,00 €**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 183,74 €	+	Commune(s):	6 432,00 €	+
Publicité, publication	8 186,47 €	+	subvention communauté de communes et agglomération	0,00 €	
Déplacements, missions	208,35 €	+		**0,00 €**	
Frais postaux et de télécommunications	0,00 €		Organismes sociaux (à détailler):	0,00 €	
Services bancaires, autres	219,21 €	+		**0,00 €**	
63 - Impôts et taxes	**0,00 €**		Fédération	0,00 €	
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €		Fonds européens	0,00 €	
Autres impôts et taxes	0,00 €		ASP	0,00 €	
64- Charges de personnel	**23 893,85 €**		Autres recettes (précisez)	92,66 €	+
Rémunération des personnels	12 200,87 €	+		**0,00 €**	
Charges sociales	9 736,00 €	+	**75 - Autres produits de gestion courante**	**73 138,00 €**	+
Autres charges de personnel	1 956,98 €	+	Dont cotisations	49 914,00 €	+
65- Autres charges de gestion courante	**35 458,10 €**	+	**76 - Produits financiers**	**0,00 €**	
66- Charges financières	**0,00 €**		**77 - Produits exceptionnels**	**0,00 €**	+
67- Charges exceptionnelles	**3 107,19 €**	+	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	**0,00 €**	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	**0,00 €**		**79 - Transfert de charges**	**0,00 €**	
TOTAL DES CHARGES	**109 311,88 €**		**TOTAL DES PRODUITS**	**109 685,30 €**	
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**80 756,50 €**		**87 - Contributions volontaires en nature**	**80 756,50 €**	
Secours en nature	0,00 €		Dons en nature	0,00 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	56 996,50 €	+	Prestations en nature	56 996,50 €	
Personnel bénévole	23 760,00 €		Bénévolat	23 760,00 €	+
TOTAL DES CHARGES	**190 068,38 €**		**TOTAL DES PRODUITS**	**190 441,80 €**	

Résultat : 373,42 €

CLUB BADMINTON VIENNE
SUIVI PAR ACTION

du 01/09/2025 au 31/08/2026 export BasiCompta au 20/09/2026

Action / Libellé	Dépense	Recette	Solde
Toutes les actions Total :	109 311,88 €	109 685,30 €	373,42 €
Ecole de Bad Total :	19 618,98 €	628,00 €	-18 990,98 €
Ecole de Bad	0,00 €	1 353,00 €	1 353,00 €
- J-Entrainements	18 455,81 €	0,00 €	-18 455,81 €
- J-Stages ext/int	277,08 €	-735,00 €	-1 012,08 €
- J-Tournois ext	886,09 €	10,00 €	-876,09 €
Performance Total :	13 251,78 €	-1 139,00 €	-14 390,78 €
Performance	0,00 €	-1 139,00 €	-1 139,00 €
- A-Entrainements	11 279,54 €	0,00 €	-11 279,54 €
- A-Interclubs	516,24 €	0,00 €	-516,24 €
- A-Tournois ext	1 456,00 €	0,00 €	-1 456,00 €
Bad pour Tous Total :	12 386,36 €	12 053,00 €	-333,36 €
- Para Bad	398,36 €	65,00 €	-333,36 €
- Projet Amélie JO 2028	11 988,00 €	11 988,00 €	0,00 €
Stages Total :	1 200,00 €	1 570,00 €	370,00 €
- S-Jeunes	1 200,00 €	1 570,00 €	370,00 €
Tournois Total :	8 603,77 €	17 896,84 €	9 293,07 €
- T-Soirée	900,65 €	2 900,10 €	1 999,45 €
- T-TPV	3 279,68 €	6 210,10 €	2 930,42 €
- T-TDV	2 998,44 €	5 831,30 €	2 832,86 €
- T-TSV	993,82 €	2 151,40 €	1 157,58 €
- T-Jeunes	431,18 €	803,94 €	372,76 €
Vie du Club Total :	31 653,49 €	11 246,80 €	-20 406,69 €
Vie du Club	23 944,22 €	11 186,80 €	-12 757,42 €
- Evènements Int	7 616,82 €	60,00 €	-7 556,82 €
- Evènements Ext	92,45 €	0,00 €	-92,45 €
Fonctionnement Asso	557,73 €	14 745,66 €	14 187,93 €
Cotisations	21 699,77 €	52 684,00 €	30 984,23 €
Développement	340,00 €	0,00 €	-340,00 €
Pièces non réparties Total :	80 756,50 €	80 756,50 €	0,00 €
Total :	190 068,38 €	190 441,80 €	373,42 €

Bilan associatif (non-financier)

- Bénévolat valorisé à 23,760 €
- Prestations en nature valorisées à 56,996.50 € (mise à dispo gymnases par l'Agglo et la ville de Vienne)

Principales recettes : Tournois (~9,300 €), Cotisations (~31,000 €), Sub (~14,600€)

Principales dépenses : la Performance (~14,400 €) et l'École de Bad (~20,000 €)

Les volants sont revendu moins cher (~4€) que le montant acheté par l'Association

Le textile est vendu au maximum à prix coûtant (maillot acheté 30€ revendu 10€ ou 20€ selon l'inscription)

Le président rappelle l'importance de faire apparaître la valorisation du bénévolat mais également la valorisation des prestations en nature des équipements sportifs mis à disposition gratuitement par Vienne Condrieu Agglomération et la ville de Vienne.

Affectation du résultat

Excédent : 373,42 €

Proposition de réserve pour le projet associatif

Le président précise que tous les détails des comptes peuvent être demandés, en toute transparence. Le logiciel nous le permettant. Cette transparence financière est importante à ses yeux.

Le président demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.

VOTE pour l'approbation des comptes de la saison 2025-2026		
Majorité nécessaire Simple (plus de voies pour que contre)	**Nombre de votants**	104
	ABSTENTION	0
	CONTRE	0
	POUR	104
L'assemblée approuve les comptes de l'association pour la saison 2025-2026		

Sujet V : Présentation du bilan sportif de la saison 2025-2026 et de la saison 2026-2027

Le bilan sportif présenté est joint à la présentation faite aux adhérents, en annexe du présent Compte Rendu.

Sujet VI : Présentation et vote pour le budget et les tarifs de cotisation 2026-2027

Pas de modification majeure dans l'élaboration du budget

Part licence qui a augmenté de ~3€ non répercutée aux adhérents (1000€ de recettes en moins sur le budget).

Cotisations : pas d'augmentation des cotisations.

Budget quasiment identique à celui envoyé avec la convocation :

- 934€ de différence : correspond à un stock de volans restant mis à disposition pour l'entraînement adultes

Le président rappelle que la cotisation, une fois réglée, n'est pas remboursable pour de multiples raisons (équité envers les adhérents, administratives et organisation/temps de travail nécessaire au bénévoles).

Si cette notion de non remboursement pose un souci aux membres de l'assemblée, c'est le moment de soulever le problème car les membres du CD ont déjà dû traiter des cas. Le refus du remboursement n'est pas bien accueilli.

Permettre un remboursement nécessitera une modification du règlement intérieur et le besoin de définir clairement le pourtour et le cas permettant un remboursement.

Le président précise que depuis cette saison, l'association est partenaire du Pass'Sport Séniors et qu'à ce titre, les +65 ans bénéficient d'une réduction de 10€ sur leur adhésion.

CLUB BADMINTON VIENNE

Budget Prévisionnel

Exercice du 01/09/2026 au 31/08/2027 — export BasiCompta au 20/09/2026

Charges	Montant	Produits	Montant
60 – Achat	**24 184 €**	**70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	**19 033 €**
Achats d'études et de prestations de services	2 300 €	Prestation de services	3 750 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	2 280 €	Vente de marchandises	15 283 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	3 026 €		
Autres fournitures	16 578 €		
61 – Services extérieurs	**3 480 €**	**74 – Subventions d'exploitation**	**12 815 €**
Sous traitance générale	3 300 €	Etat (ANS, ARS, ...)	0 €
Locations	180 €		
Entretien et réparation	0 €	Région(s)	2 500 €
Assurance	0 €		
Documentation	0 €		
Divers	0 €	Département(s)	4 165 €
62 – Autres services extérieurs	**7 099 €**		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 185 €	Commune(s)	6 150 €
Publicité, publication	4 734 €	subvention communauté de communes et agglomérations	0 €
Déplacements, missions	1 000 €		
Frais postaux et de télécommunications	0 €	Organismes sociaux (à détailler)	0 €
Services bancaires, autres	180 €		
63 – Impôts et taxes	**0 €**	Fédération	0 €
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	ASP	0 €
64 – Charges de personnel	**30 150 €**	Autres recettes (précisez)	0 €
Rémunération des personnels	16 545 €		
Charges sociales	11 105 €	**75 – Autres produits de gestion courante**	**83 082 €**
Autres charges de personnel	2 500 €	Dont cotisations	45 575 €
65 – Autres charges de gestion courante	**50 817 €**	**76 – Produits financiers**	**800 €**
66 – Charges financières	**0 €**	**77 – Produits exceptionnels**	**0 €**
67 – Charges exceptionnelles	**0 €**	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	**0 €**
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	**0 €**	**79 – Transfert de charges**	**0 €**
TOTAL DES CHARGES	**115 730 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**115 730 €**
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	**80 756 €**	**87 – Contributions volontaires en nature**	**80 756 €**
Secours en nature	0 €	Dons en nature	0 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	56 996 €	Prestations en nature	56 996 €
Personnel bénévole	23 760 €	Bénévolat	23 760 €
TOTAL DES CHARGES	**196 486 €**	**TOTAL DES PRODUITS**	**196 486 €**

Résultat : 0 €

CLUB BADMINTON VIENNE
59 B rue Vimaine, 38200 VIENNE
mai@cbv38.fr - www.cbv38.fr
Depuis 1996 - Ecole de Bad 4🌟

AXE DE PROJET	CHARGES	PRODUITS	TOTAL
Total pour Bad pour tous	21 916 €	22 000 €	84 €
Total pour Eco-responsabilité	250 €	0 €	-250 €
Total pour Ecole de Badminton	28 028 €	0 €	-28 028 €
Total pour Évènements	12 021 €	21 187 €	9 166 €
Total pour Fonctionnement Asso	23 215 €	62 240 €	39 025 €
Total pour Performance	16 365 €	0 €	-16 365 €
Total pour Vie Associative	13 935 €	10 303 €	-3 632 €
Total général	**115 730 €**	**115 730 €**	**0 €**

Tarifs de cotisation

Catégorie	Type d'adhésion	Montant
Adultes	Jeu libre : 1 créneau par semaine	135 €
	Entrainement : Séance seule, sans jeu libre	205 €
	Option : Plusieurs créneaux de jeu libre / Accès au jeu libre avec l'entrainement	+ 25 €
Jeunes	Encadré : 1 créneau par semaine	135 €
	Encadré : 2 créneaux par semaine	180 €
	Option sur sélection : Séances individuelles	+ 115 €
	Option accès créneaux adultes *(sous responsabilité du représentant légal)*	+ 25 €
Minibad	Encadré : 1 créneau par semaine	110 €
	Encadré : 2 créneaux par semaine	155 €
	Option sur sélection : Séances individuelles	+ 115 €
Réduction	Etudiants (sur présentation certificat de scolarité)	-10 €
	Séniors +65ans (sur présentation de la carte Pass Région Sénior)	-10 €
	Familles	-5 €
Spécifique	Entraineur bénévole non joueur	0 €
	Adhésion d'une personne possédant déjà une licence valide	100 €

Les adhérents de la saison précédente qui finalisent leur dossier avant le **31 juillet** de cette même saison bénéficient d'un tarif préférentiel. -10 €

Avant le vote, le président demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.

VOTE pour l'approbation du budget et des tarifs de cotisations pour la saison 2026-2027		
Majorité nécessaire Simple (plus de voies pour que contre)	**Nombre de votants**	104
	ABSTENTION	0
	CONTRE	0
	POUR	104
L'assemblée approuve le budget et les tarifs de cotisation pour la saison 2026-2027		

Sujet VII : Vote pour l'élection de membres au Conseil d'Administration (CA)

Il s'agit d'un vote d'adjonction de nouveaux membres, pas l'élection d'un CA complet

Les nouveaux membres sont élus pour la durée du mandat restant

Informations sur le mandat actuel :

- Valide jusqu'en Juillet 2028
- Trois membres ont démissionné (Robin, Léa, Solène)
- Deux membres n'ont pas encore leur licence pour cause de blessure (Brice et Sébastien) => Ils restent membres mais n'ont pas le droit de vote. Voir possibilité licence non joueur
- Claire quittera vers mars 2026
- Nicolas SOUVIGNET souhaite rejoindre le Comité Directeur
- Actuellement 3 femmes (Anaïs, Claire et Isabelle) et 5 hommes (Alexandre, Brice, Florian, Goulwen, Sébastien)
- 8 places disponibles

Pas d'autre candidature.

Vote pour l'admission de Nicolas SOUVIGNET au CA		
Majorité nécessaire pour être élu au 1er tour Absolue (50% des votants sont POUR)	**Nombre de votants**	104
	ABSTENTION	0
	CONTRE	0
	POUR	104
L'admission de Nicolas SOUVIGNET est validée		

Liste mise à jour des membres élus du Conseil d'Administration pour le mandat 2024-2028 :

- ➔ THEPENIER DELAHAY Claire
- ➔ DI STEFANO Isabelle
- ➔ SOUVIGNET Nicolas
- ➔ MARY Florian
- ➔ RIZZO Sébastien (dès validation licence + adhésion)
- ➔ KALFANE Brice (dès validation licence + adhésion)
- ➔ PAQUET Anaïs
- ➔ MIARD Goulwen
- ➔ BECLERE Alexandre

HORS ASSEMBLEE GENERALE

Suivant la démission de la secrétaire et de la secrétaire adjointe, le comité directeur a dû procéder à l'élection d'un(e) nouveau(elle) secrétaire.

Goulwen MIARD a présenté sa candidature en lieu et place de son poste de Vice-Président. Pas d'autre candidat.

Le vote a eu lieu entre les membres actifs élus sur WhatsApp le 04/10/2026.

Vote pour l'élection de Goulwen MIARD au poste de Secrétaire		
Majorité nécessaire Simple (plus de voies pour que contre)	**Nombre de votants**	7
	ABSTENTION	1
	CONTRE	0
	POUR	6
Goulwen MIARD est élu au poste de Secrétaire		

Membres du bureau au 04 octobre 2026 :

- Président : Florian MARY
- Secrétaire : Goulwen MIARD
- Trésorière : Isabelle DI STEFANO

CLUB BADMINTON VIENNE
59 B rue Vimaine, 38200 VIENNE
mai@cbv38.fr - www.cbv38.fr
Depuis 1996 - Ecole de Bad 4🌟

Sujet VIII : Questions diverses

Mme DUTRON a dû partir avant la fin de l'assemblée générale et n'a pas pu prendre la parole. L'assemblée générale la remercie pour sa présence.

Le président demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.

Le président remercie l'assemblée pour son attention et clos la séance.

La séance est levée à 21h40.

En annexe de la page 17 à 47 :

- Présentation faite lors de l'AG
- Règlement Intérieur

Fait à VIENNE le 05 octobre 2026

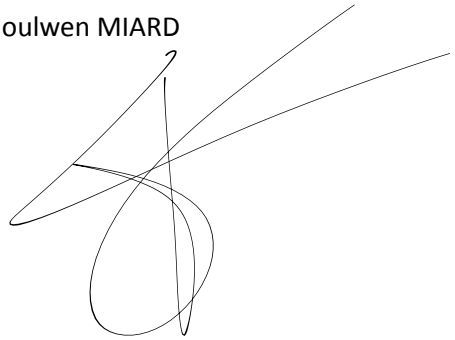
Le Président de séance

Florian MARY



Le Secrétaire de séance

Goulwen MIARD



CLUB BADMINTON VIENNE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 25 septembre 2026 à 19h30 salle des PERMIS à VIENNE

Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR

1. Prise en compte des souhaits de l'assemblée
2. Présentation et vote du bilan moral du président
3. Vote pour l'approbation du nouveau Règlement Intérieur
4. Présentation et vote pour l'approbation des comptes de la saison 2025-2026
5. Présentation du bilan sportif de la saison 2025-2026 et de la saison 2026-2027
6. Présentation et vote pour le budget et les tarifs de cotisation 2026-2027
7. Vote pour l'élection de nouveaux membres au sein du conseil d'administration
8. Questions diverses

2

Assemblée Générale Ordinaire

1. Prise en compte des souhaits de l'assemblée

3

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Est-ce que l'assemblée souhaite effectuer les votes à bulletin secret ?
 - Rappel Article 6 des statuts : *Les votes sont effectués à main levée, ou à bulletin secret si ce mode de scrutin est demandé au début de l'assemblée par au moins un quart des membres votants présents*
- ➔ Est-ce que l'assemblée souhaite élire un président de séance ?
 - Rappel Article 5 des statuts : *Le Président, assisté du conseil d'administration, préside l'assemblée ou fait élire un président de séance*
- ➔ Ajout de points à l'ODJ selon les questions posées par les membres actifs
 - Rappel Article 5 des statuts : *L'assemblée délibère sur les questions posées par les membres de l'association, envoyées au moins sept jours avant l'assemblée générale*

4

Assemblée Générale Ordinaire

II. Présentation et vote du bilan moral du Président

5

Assemblée Générale Ordinaire

➔ Merci ! :

- Membres du Comité Directeur de l'association
- Nos entraîneurs Cédric et Julien
- Tous nos bénévoles sans qui l'association ne fonctionne pas
- Nos partenaires institutionnels (région AURA, département Isère, Vienne Condrieu Agglomération, commune de Vienne…)
- Nos partenaires privés (sponsors Amélie, Julien BOUVIER)

6

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Objectifs de l'association
 - ○ École de Badminton : EFB 4* / Minibad AURA Or
 - ○ Performance : 7 équipes IC, tournois internes / externes, label Elles Au Bad
 - ○ Badminton éco-responsable : recyclage, vaisselle réutilisable, compostage, coquilles oeufs poules !
 - ○ Badminton pour tous : inclusion, projet Amélie 2028
 - ○ Vie Associative : 30 ans + autres évènements
- ➔ L'association ne vit que par l'implication de ses bénévoles
- ➔ L'association a signé et ses membres se doivent de respecter :
 - ○ La charte de la vie associative (juillet 2022, disponible sur le site)
 - ○ Le contrat d'engagement républicain
 - ○ La convention pour l'utilisation des gymnases de Vienne Condrieu Agglomération

7

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Adhérents en hausse depuis plusieures saisons
- ➔ Limitation du nombre d'adhérent du fait des créneaux disponibles
- ➔ Toujours 3 types de créneaux :
 - ○ Entrainements adultes (Julien)
 - ○ Entrainements jeunes (Cédric et Julien)
 - ○ Jeu libre (17h des créneaux adultes)
- ➔ L'entraînement Parabadminton en suspens

8

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ De nombreux évènements sportif => on en reparle plus tard
 - Tournois / Kills / stages jeunes / tournois jeunes…
- ➔ Le fil rouge des 30 ans :
 - Soirée cohésion, tournoi galette, randonnée… Cela donne des idées pour la suite
- ➔ Une soirée des 30 ans au top !

Un **GRAND MERCI** à tous les bénévoles qui ont permis de faire vivre l'association tout au long de la saison

9

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Attribution de subventions publiques : 14,653€
 - Ville de Vienne 6,282€ : subvention de fonctionnement
 - Ville de Pont-Évêque 150€ : subvention de fonctionnement
 - Département Isère 556 € : déplacement des jeunes sur les tournois
 - Département Isère : financement du matériel acheté par l'association (25%) voté en 2025 : 3,665€
 - Région Auvergne-Rhône-Alpes : 4,000€ financement du matériel acheté par l'association
- ➔ D'autres subventions possibles mais selon des projets spécifiques (ANS et FDVA)
- ➔ Merci à eux !

10

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Sponsors et mécènes
 - Projet Amélie sur la saison à venir 2025-2026 : 13,420€
 - Don Club Omnisport Meyssiez : 3,400€
 - Don famille MONGARD : 120€
 - Mécénat CET CERUTTI : 1,000€
 - Mécénat ELAN NEUF : 3,000€
 - Mécénat Grpe REGUILLON : 2,000€
 - Mécénat Caraibes la turbine à saveurs : 300€
 - Fond de dotation Impulse 2025 : 2,500€
 - Sponsor Grpe REGUILLON : 1,000€
- ➔ Merci à eux !

11

Assemblée Générale Ordinaire

➔ <u>Sources uniques de financement de l'association :</u>

- Les cotisations
- Les subventions
- Les tournois
- Les dons / mécénats / sponsoring



➔ <u>L'association paye :</u>

- Les salariés
- Les volants (jeunes / adultes)
- **<u>Prise en charge de 4€ par boîte de volant revendue</u>**
- **<u>Prise en charge d'un montant sur le textile (maillot)</u>**

12

Assemblée Générale Ordinaire

Le pointage (nb de personnes sur chaque créneau) **est demandé par l'Agglo**

- Modes de déplacements doux et covoiturage
 - Engagement de l'association dans ce sens
 - Plateforme https://togetzer.com/ à développer
 - Covoiturage pour limiter l'utilisation des véhicules
 - Engagement des membres à s'organiser pour limiter l'utilisation de véhicules
- Utilisation raisonnée de la ressource d'eau
 - L'eau devient un enjeu majeure
 - **Chaque geste compte**
 - Faire remonter les fuites à l'agglo, durée limitée des douches
 - 1 minute de douche = 10 à 15 litres d'eau

13

Assemblée Générale Ordinaire

- Vie associative dynamique d'un groupe restreint de personnes
- Le créneau du jeudi soir pose des soucis d'intégration
 - Certains bons joueurs n'y vont plus
 - Difficulté à intégrer de nouvelles personnes



- Toujours besoin de bénévoles engagés pour les évènements
- De belles soirées et/ou évènements organisés

14

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Difficultés rencontrées
 - Mobiliser des bénévoles pour prendre part au projet
 - Accepter l'implication que nécessite son idée et accepter la critique et le fait d'être challengé dessus
 - L'EFB et la Performance reposent sur l'implication de trop peu de personnes : risque si demain ils ne sont plus là
 - Les autres axes du projets très peu développés
- ➔ Je continuerais à faciliter la vie des bénévoles impliqués
- ➔ Nous sommes une association, ne l'oublions pas, soyons en fier ! 15

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Perspective d'avenir :
 - Continuer des évènements hors bad
 - Continuer d'organiser les tournois
 - Continuer d'accompagner Amélie même si son projet évolue
 - Continuer la pérennisation de l'école de bad et le développement de la performance
 - Continuer de permettre l'accès inclusif à tous au badminton
- ➔ J'arrêterai la présidence au plus tard à la fin du mandat 2024-2028 16

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Chaque membre a 1 vote
- ➔ Chaque procuration validée représente 1 vote
- ➔ MAJORITÉ SIMPLE (plus de votes pour que de votes contres)

QUESTIONS OU REMARQUES AVANT LE VOTE ?

17

Assemblée Générale Ordinaire

III. Vote pour l'approbation du nouveau règlement intérieur

18

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Le règlement intérieur est applicable dès sa validation par le CD et sa diffusion à l'ensemble des adhérents
- ➔ Le but est de le ratifier en AG
- ➔ Il est là pour avoir un document opposable en cas de désaccord entre quelque partie que ce soit

QUESTIONS ?

19

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Chaque membre a 1 vote
- ➔ Chaque procuration validée représente 1 vote
- ➔ MAJORITÉ SIMPLE (plus de votes pour que de votes contres)

QUESTIONS OU REMARQUES AVANT LE VOTE ?

20

Assemblée Générale Ordinaire

IV. Présentation et vote pour l'approbation des comptes de la saison 2025-2026

21

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Les comptes ont été clôturés au **25/09/2026** pour la saison 2025-2026 (1er septembre au 31 août)
- ➔ Bilan financier de **55,251.86 €** (-21,216.94€ par rapport à l'exercice précédent)
 - Baisse virtuelle : paiement des cotisations par HelloAsso
 - Créance 8,403€
 - 3,510€ + 3,665€ subvention Isère va rester pendant encore 1 an
 - Reste soldée en début de saison 26-27 (inscriptions Kill août et sub Isère)
 - Dettes 3,820.74€
 - 3,107.19€ => Transfert de dons / mécénat projet Amélie 2028
 - **Opération purement comptable et information à l'AG pour la transparence des comptes**
 - Reste : achats tardifs non encore payé sauf 96,70€ textile 2024 à régulariser comptablement
 - Rapprochement bancaire **OK**
- ➔ Excédent 373.42€ (≠convocation : un remboursement demandé tardivement + facture licence tardif)

22

Assemblée Générale Ordinaire

CLUB BADMINTON VIENNE
Bilan Exercice du 01/09/2025 au 31/08/2026

export BasiCompta® au 20/09/2026

Actif	N		N-1		Passif	N		N-1	
	Brut	Amortissem	Net	Net					
Actif Immobilisé					**Fonds Propres**				
Total 1			**0,00 €**	**0,00 €**	Report à nouveau	35 352,70 €		33 782,06 €	
Actif Circulant					Excédent ou Déficit	373,42 €		1 570,64 €	
Créances			8 403,00 €	+ 4 593,00 € +	*Situation Nette*	*35 726,12 €*		*35 352,70 €*	
Disponibilité Trésorerie			36 181,66 €	60 925,01 €	**Total 1**	**35 726,12 €**		**35 352,70 €**	
- C/C Eurocompte Asso			2 451,00 €	17 594,35 €	**Total 2**	**0,00 €**		**0,00 €**	
- Caisses Liquide			304,50 €	304,50 €	**Total 3**	**0,00 €**		**0,00 €**	
- Livret Bleu Association			33 426,16 €	43 026,16 €	**Dettes**				
Charges Constatées d'Avance			10 667,20 € +	10 950,79 € +	Dettes Fournisseurs	3 820,74 €	+	339,10 €	+
Total 2			**55 251,86 €**	**76 468,80 €**	Produits Constatés d'Avance	15 705,00 €	+	40 777,00 €	+
Total général			**55 251,86 €**	**76 468,80 €**	**Total 4**	**19 525,74 €**		**41 116,10 €**	
					Total général	**55 251,86 €**		**76 468,80 €**	

CLUB BADMINTON VIENNE

COMPTE DE RESULTAT

du 01/09/2025 au 31/08/2026

export BasiCompta au 20/09/2026

Charges	Montants	Détails	Produits	Montants	Détails
60-Achat	**32 237,37 €**		**70-Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	**21 801,64 €**	
Achats d'études et de prestations de services	1 200,00 €	+	Prestation de services	6 587,00 €	+
Achats non stockés de matières et de fournitures	3 170,91 €	+	Vente de marchandises	15 214,64 €	+
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0,00 €		Produits des activités annexes	0,00 €	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	10 477,38 €	+		**0,00 €**	
Autres fournitures	17 389,08 €	+		**0,00 €**	
61 - Services extérieurs	**4 817,60 €**		**74- Subventions d'exploitation**	**14 745,66 €**	
Sous traitance générale	4 624,60 €	+	Etat: ANS, ARS, ...	0,00 €	
Locations	193,00 €	+		**0,00 €**	
Entretien et réparation	0,00 €		Région(s):	4 000,00 €	+
Assurance	0,00 €			**0,00 €**	
Documentation	0,00 €			**0,00 €**	
Divers	0,00 €		Département(s):	4 221,00 €	+
62 - Autres services extérieurs	**9 797,77 €**			**0,00 €**	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 183,74 €	+	Commune(s):	6 432,00 €	+
Publicité, publication	8 186,47 €	+	subvention communauté de communes et agglomération	0,00 €	
Déplacements, missions	208,35 €	+		**0,00 €**	
Frais postaux et de télécommunications	0,00 €		Organismes sociaux (à détailler):	0,00 €	
Services bancaires, autres	219,21 €	+		**0,00 €**	
63 - Impôts et taxes	**0,00 €**		Fédération	0,00 €	
Impôts et taxes sur rémunération	0,00 €		Fonds européens	0,00 €	
Autres impôts et taxes	0,00 €		ASP	0,00 €	
64- Charges de personnel	**23 893,85 €**		Autres recettes (précisez)	92,66 €	+
Rémunération des personnels	12 200,87 €	+		**0,00 €**	
Charges sociales	9 736,00 €	+	**75 - Autres produits de gestion courante**	**73 138,00 €**	+
Autres charges de personnel	1 956,98 €	+	Dont cotisations	49 914,00 €	+
65- Autres charges de gestion courante	**35 458,10 €**	+	**76 - Produits financiers**	**0,00 €**	
66- Charges financières	**0,00 €**		**77 - Produits exceptionnels**	**0,00 €**	+
67- Charges exceptionnelles	**3 107,19 €**	+	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	**0,00 €**	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	**0,00 €**		**79 - Transfert de charges**	**0,00 €**	
TOTAL DES CHARGES	**109 311,88 €**		**TOTAL DES PRODUITS**	**109 685,30 €**	
86- Emplois des contributions volontaires en nature	**80 756,50 €**		**87 - Contributions volontaires en nature**	**80 756,50 €**	
Secours en nature	0,00 €		Dons en nature	0,00 €	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	56 996,50 €	+	Prestations en nature	56 996,50 €	
Personnel bénévole	23 760,00 €		Bénévolat	23 760,00 €	+
TOTAL DES CHARGES	**190 068,38 €**		**TOTAL DES PRODUITS**	**190 441,80 €**	

Résultat : 373,42 €

Assemblée Générale Ordinaire

CLUB BADMINTON VIENNE

SUIVI PAR ACTION

du 01/09/2025 au 31/08/2026 export BasiCompta au 20/09/2026

Action / Libellé	Dépense	Recette	Solde
Toutes les actions Total :	109 311,88 €	109 685,30 €	373,42 €
Ecole de Bad Total :	19 618,98 €	628,00 €	-18 990,98 €
Ecole de Bad	0,00 €	1 353,00 €	1 353,00 €
- J-Entrainements	18 455,81 €	0,00 €	-18 455,81 €
- J-Stages ext/int	277,08 €	-735,00 €	-1 012,08 €
- J-Tournois ext	886,09 €	10,00 €	-876,09 €
Performance Total :	13 251,78 €	-1 139,00 €	-14 390,78 €
Performance	0,00 €	-1 139,00 €	-1 139,00 €
- A-Entrainements	11 279,54 €	0,00 €	-11 279,54 €
- A-Interclubs	516,24 €	0,00 €	-516,24 €
- A-Tournois ext	1 456,00 €	0,00 €	-1 456,00 €
Bad pour Tous Total :	12 386,36 €	12 053,00 €	-333,36 €
- Para Bad	398,36 €	65,00 €	-333,36 €
- Projet Amélie JO 2028	11 988,00 €	11 988,00 €	0,00 €
Stages Total :	1 200,00 €	1 570,00 €	370,00 €
- S-Jeunes	1 200,00 €	1 570,00 €	370,00 €

Action / Libellé	Dépense	Recette	Solde
Tournois Total :	8 603,77 €	17 896,84 €	9 293,07 €
- T-Soirée	900,65 €	2 900,10 €	1 999,45 €
- T-TPV	3 279,68 €	6 210,10 €	2 930,42 €
- T-TDV	2 998,44 €	5 831,30 €	2 832,86 €
- T-TSV	993,82 €	2 151,40 €	1 157,58 €
- T-Jeunes	431,18 €	803,94 €	372,76 €
Vie du Club Total :	31 653,49 €	11 246,80 €	-20 406,69 €
Vie du Club	23 944,22 €	11 186,80 €	-12 757,42 €
- Evènements Int	7 616,82 €	60,00 €	-7 556,82 €
- Evènements Ext	92,45 €	0,00 €	-92,45 €
Fonctionnement Asso	557,73 €	14 745,66 €	14 187,93 €
Cotisations	21 699,77 €	52 684,00 €	30 984,23 €
Développement	340,00 €	0,00 €	-340,00 €
Pièces non réparties Total :	80 756,50 €	80 756,50 €	0,00 €
Total :	190 068,38 €	190 441,80 €	373,42 €

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Bilan associatif (non-financier)
 - **Bénévolat** valorisé à 23,760 €
 - Prestations en nature valorisées à 56,996.50 € (mise à dispo gymnases par **l'Agglo et la ville de Vienne**)
- ➔ Principales recettes : **Tournois** (~9,300 €), **Cotisations** (~31,000 €), **Sub** (~14,600€)
- ➔ Principales dépenses : **la Performance** (~14,400 €) et l'**École de Bad** (~20,000 €)
- ➔ **Les volants sont revendu moins cher** (~4€) que le montant acheté par l'Association
- ➔ Le textile est vendu au maximum à **prix coûtant** (maillot acheté 30€ revendu 10€ ou 20€ selon l'inscription)

26

Assemblée Générale Ordinaire

AFFECTATION DU RÉSULTAT

- ➔ Excédent : 373,42 €
- ➔ Proposition de réserve pour le projet associatif

27

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Chaque membre a 1 vote
- ➔ Chaque procuration validée représente 1 vote
- ➔ MAJORITÉ SIMPLE (plus de votes pour que de votes contres)

QUESTIONS OU REMARQUES AVANT LE VOTE ?

28

Assemblée Générale Ordinaire

V. Présentation du bilan sportif de la saison 2025-2026 et projet saison 2026-2027

29

Assemblée Générale Ordinaire

Focus sur la Performance

30

Assemblée Générale Ordinaire

Créneaux et encadrement

APPRENTISSAGE

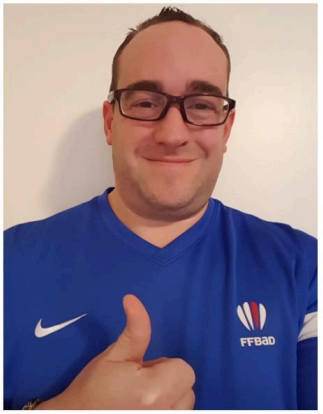
- Tous les lundis de 18h30 à 20h00 au gymnase de l'isle
- 17 adhérents sur 4 terrains
- 8 femmes / 9 hommes

PERFECTIONNEMENT

- Tous les mardis de 20h00 à 21h50 au gymnase de Galilée
- 27 adhérent(e)s sur 7 terrains - 4 simples - 3 doubles
- 15 femmes / 12 hommes

PERFORMANCE

- Tous les lundis de 20h à 22h au gymnase de l'isle
- 19 adhérent(e)s sur 5 terrains
- 7 femmes / 12 hommes



31

Assemblée Générale Ordinaire

Créneaux et encadrement

OBJECTIFS 2026 / 2027

- AUGMENTER la pratique féminin à la compétition
- AUGMENTER le niveau de jeu sur les 3 groupes
- AUGMENTER l'assiduité sur les 3 groupes
- AUGMENTER le nombre de participants aux compétitions pour défendre les couleurs du club
- GARDER la cohésion des groupes et l'esprit club
- CONTINUER les sondages à chaque séance

Pas de changement majeur pour la saison 2026-2027

32

Assemblée Générale Ordinaire

Résultats sur les 200 compétitions disputées (adultes et jeunes) cette saison

- 180 Finalistes
- 188 victoires
- 245 3ème place

Classement des adhérents ayant disputé le plus de tournois cette saison

- ALBRAND Anaëlle 22
- VALENCIER Alexis 27
- BERTAUX Titouan 22

Adhérents avec le plus de victoires sur un tournoi officiel

- CARNEVALE Marc 10
- DERKAZARIAN Agnès 11
- VALENCIER Alexis 8

Championnat Départemental - CDJ 2026 :

- BOREL Elena : championne 1 catégorie
- SAGHI Mael : champion 3 catégories

Championnat Départemental 38 - Vétéran :

- Champion : LAMERCERIE Julien

Championnat Départemental 38 - Adulte :

- Championne : NEMOZ Lou Anne

Assemblée Générale Ordinaire

INTERCLUBS

Niveaux :

Nationale

Pré-Nationale

Régionale :

- 1 / 2 / 3

Pré-Régionale :

- 1 / 2

Départemental :

- 1 / 2 / 3 / 4

N° Equipe	Division	Résultat 2025-2026	Objectif 2026-2027
1	Régionale 2	Termine 5ème / 8	Maintien en R2
2	Pré-Régionale 1	Reléguée mais repêchée : 7ème / 8	Montée en R3
3	Départementale 1 26-27 : PR2	Podium 2ème / 6 : Repêchée en PR2	Maintien en PR2
4	Départementale 2	Podium 2ème / 6	Montée en D1
5	Départementale 2 26-27 : Dép3	Termine 5ème / 6 et a été reléguée en D3	Se faire plaisir en découvrant la performance d'équipe.
6	Départementale 3	Podium 2ème / 6	
Vétérans	Dép. Vétérans 2	Podium 2ème / 5	

Assemblée Générale Ordinaire

Tournois et évènements internes

Compétition organisés	Joueurs	Matchs disputés
19	939	2726

- ➔ Les deux tournois majeurs du club ont bien fonctionné.
- ➔ **Le tournoi de simple** sur une journée s'est bien déroulé pour une première édition : il nécessite autant d'investissement qu'un autre tournoi mais rapporte beaucoup moins. Le souhait étant de la garder pour les joueurs de simple de l'association et être ainsi équitable
- ➔ Les **Kills** sont toujours un succès. Cette saison a été ajouté un Kill de simple (mais idem tournoi)
- ➔ Le club a été représenté dans de nombreux tournois et championnats départementaux grâce à la participation de ses joueurs.
- ➔ Les **3 tournois financés par le club** ont attiré beaucoup de monde. Ils seront reconduits cette année.

35

Assemblée Générale Ordinaire

Focus sur l'école de bad (EFB 4 étoiles)

36

Assemblée Générale Ordinaire

Rappel des créneaux

- Lundi : séances individuelles
- Mardi : Minime/Cadet/Junior - 18h-19h30 - Galilée
 - Minibad/Poussin/Benjamin - 18h-19h30 - Grange
- Mercredi : Compétiteurs Jeunes - 17h30-20h - Galilée
- Samedi : Minibad - 9h30-10h30 - L'Isle
 - Poussin/Benjamin - 10h30-12h - L'Isle
 - Compétiteurs Jeunes - 11h45-13h30 - L'Isle

Encadrement

- Entraîneur responsable : Cédric
- 2éme entraîneur : Julien
- Encadrants bénévoles : Ludo Cheng, Alex, Nelly, Adeline, Nico, Ludo Chahen

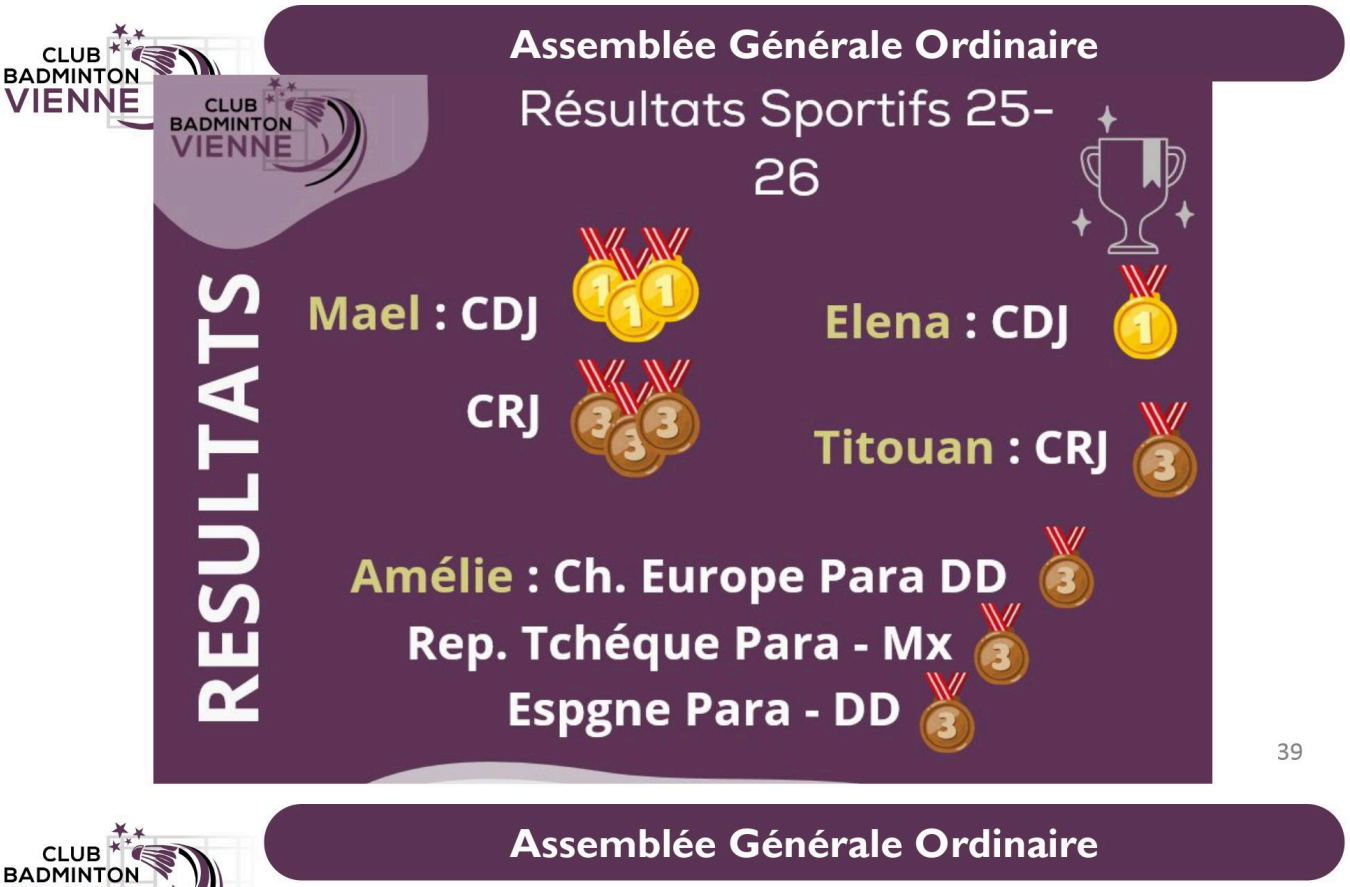
37

Assemblée Générale Ordinaire

Total : 110 jeunes (+18 p/r 24-25)

Catégorie	Filles	Total	Garçons
Minibad (<8)	5	13	8
Poussin (<10)	8	18	10
Benjamin (<12)	3	19	16
Minime (<14)	5	20	15
Cadet (<16)	5	16	11
Junior (<18)	4	24	20

38



Présentation de la saison 2026-2027

40

Assemblée Générale Ordinaire

Programme de la saison 2026-2027

- ➔ Créneau à Galilée (12/10 - 16/11 - 14/12 - 18/01 - 8/02 - 15/03 - 4/04 - 10/05 - 14/06)
- ➔ Tournois en soirée : 29 octobre / 18 février / 22 avril / 26 août
- ➔ 30 octobre et 1er novembre : Tournoi du Pays Viennois
- ➔ 22 novembre : Tournoi Départemental Jeunes (TDJ)
- ➔ 12 décembre : plateau Minibad + Rencontre Départementale Jeunes (RDJ)
- ➔ 20 et 21 février : Tournoi Double
- ➔ 24 avril : Tournoi de simple
- ➔ 2 mai : Tournoi Départemental Jeunes Simple
- ➔ Stages jeunes : 29&30 octobre / 15&16 février / 22&23 avril / 5&6 juillet
- ➔ Tournois Promobad interne : 3 mardis et 5 mercredis
- ➔ 19 décembre et 19 juin : 2 tournois Parents / Enfants
- ➔ Passage et remise des plumes : de mai jusqu'au 19 juin

41

Assemblée Générale Ordinaire

Programme de la saison 2026-2027

- ➔ Tournois pris en charge à 100% par le club
 - ○ Sorbier 11+12 octobre / Tournon 12+13 décembre / Tignieu 10+11 avril
 - ○ L'adhérent s'inscrit de façon autonome, l'association remboursera le montant
 - ○ Inscription prise en charge à 100% (sur remboursement et justificatif)
- ➔ Fin décembre : soirée cohésion, sur inscription et limitée à 60 adhérents
- ➔ 18 Février : tournoi crêpes à Pont-Evêque
- ➔ Une randonnée courant mai / juin
- ➔ Vente de volants tout au long de la saison, déposés dans le placard des gymnases
- ➔ Opération textile à prix coûtant (approximatif selon les quantités)

42

Assemblée Générale Ordinaire

Calendrier des formation

- ➔ Le calendrier n'est pas encore sorti cette saison
- ➔ Encadrement bénévole : le MODEF
- ➔ Organiser une compétition : GEO1 et GEO2
- ➔ Devenir Officiel Technique
 - Juge Arbitre
 - Arbitre
 - Juge de Ligne

Ouvert aux adultes comme aux jeunes

43

Assemblée Générale Ordinaire

VI. Présentation et vote du budget et des tarifs pour la saison 2026-2027

44

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Pas de modification majeure dans l'élaboration du budget
- ➔ Part licence qui a augmenté de ~3.3€ non répercuté
- ➔ Cotisations : pas d'augmentation des cotisations
- ➔ Budget quasiment identique à celui envoyé avec la convocation :
 - ◆ 934€ de différence : correspond à un stock de volans restant mis à disposition pour l'entraînement adultes
- ➔ Rappel : une adhésion n'est pas remboursable

45

Assemblée Générale Ordinaire

CLUB BADMINTON VIENNE

Budget Prévisionnel

Exercice du 01/09/2026 au 31/08/2027 — export BasiCompta au 20/09/2026

Charges	Montant	Produits	Montant
60 – Achat	24 184 €	**70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	19 033 €
Achats d'études et de prestations de services	2 300 €	Prestation de services	3 750 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	2 280 €	Vente de marchandises	15 283 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	0 €	Produits des activités annexes	0 €
Fourniture d'entretien et de petit équipement	3 026 €		
Autres fournitures	16 578 €		
61 – Services extérieurs	3 480 €	**74 – Subventions d'exploitation**	12 815 €
Sous traitance générale	3 300 €	Etat (ANS, ARS, ...)	0 €
Locations	180 €		
Entretien et réparation	0 €	Région(s)	2 500 €
Assurance	0 €		
Documentation	0 €		
Divers	0 €	Département(s)	4 165 €
62 – Autres services extérieurs	7 099 €		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1 185 €	Commune(s)	6 150 €
Publicité, publication	4 734 €	subvention communauté de communes et agglomérations	0 €
Déplacements, missions	1 000 €		
Frais postaux et de télécommunications	0 €	Organismes sociaux (à détailler)	0 €
Services bancaires, autres	180 €		
63 – Impôts et taxes	0 €	Fédération	0 €
Impôts et taxes sur rémunération	0 €	Fonds européens	0 €
Autres impôts et taxes	0 €	ASP	0 €
64 – Charges de personnel	30 150 €	Autres recettes (précisez)	0 €
Rémunération des personnels	16 545 €		
Charges sociales	11 105 €	**75 – Autres produits de gestion courante**	83 082 €
Autres charges de personnel	2 500 €	Dont cotisations	45 575 €
65 – Autres charges de gestion courante	50 817 €	**76 – Produits financiers**	800 €
66 – Charges financières	0 €	**77 – Produits exceptionnels**	0 €
67 – Charges exceptionnelles	0 €	**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	0 €
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	0 €	**79 – Transfert de charges**	0 €
TOTAL DES CHARGES	115 730 €	**TOTAL DES PRODUITS**	115 730 €
86 – Emplois des contributions volontaires en nature	80 756 €	**87 – Contributions volontaires en nature**	80 756 €
Secours en nature	0 €	Dons en nature	0 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	56 996 €	Prestations en nature	56 996 €
Personnel bénévole	23 760 €	Bénévolat	23 760 €
TOTAL DES CHARGES	196 486 €	**TOTAL DES PRODUITS**	196 486 €

Résultat : 0 €

AXE DE PROJET	CHARGES	PRODUITS	TOTAL
Total pour Bad pour tous	21 916 €	22 000 €	84 €
Total pour Eco-responsabilité	250 €	0 €	-250 €
Total pour Ecole de Badminton	28 028 €	0 €	-28 028 €
Total pour Évènements	12 021 €	21 187 €	9 166 €
Total pour Fonctionnement Asso	23 215 €	62 240 €	39 025 €
Total pour Performance	16 365 €	0 €	-16 365 €
Total pour Vie Associative	13 935 €	10 303 €	-3 632 €
Total général	**115 730 €**	**115 730 €**	**0 €**

46

Assemblée Générale Ordinaire

Catégorie	Type d'adhésion	Montant
Adultes	Jeu libre : 1 créneau par semaine	135 €
	Entrainement : Séance seule, sans jeu libre	205 €
	Option : Plusieurs créneaux de jeu libre / Accès au jeu libre avec l'entrainement	+ 25 €
Jeunes	Encadré : 1 créneau par semaine	135 €
	Encadré : 2 créneaux par semaine	180 €
	Option sur sélection : Séances individuelles	+ 115 €
	Option accès créneaux adultes *(sous responsabilité du représentant légal)*	+ 25 €
Minibad	Encadré : 1 créneau par semaine	110 €
	Encadré : 2 créneaux par semaine	155 €
	Option sur sélection : Séances individuelles	+ 115 €
Réduction	Etudiants (sur présentation certificat de scolarité)	-10 €
	Séniors +65ans (sur présentation de la carte Pass Région Sénior)	-10 €
	Familles	-5 €
Spécifique	Entraineur bénévole non joueur	0 €
	Adhésion d'une personne possédant déjà une licence valide	100 €
Les adhérents de la saison précédente qui finalisent leur dossier avant le **31 juillet** de cette même saison bénéficient d'un tarif préférentiel.		-10 €

47

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Chaque membre a 1 vote
- ➔ Chaque procuration validée représente 1 vote
- ➔ MAJORITÉ SIMPLE (plus de votes pour que de votes contres)

QUESTIONS OU REMARQUES AVANT LE VOTE ?

48

Assemblée Générale Ordinaire

VII. Vote pour l'élection de membres au Conseil d'Administration

49

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Précisions sur le titre à l'ordre du jour :
 - ◆ Il s'agit d'un vote d'adjonction de nouveaux membres, pas l'élection d'un CA complet
 - ◆ Les nouveaux membres sont élus pour la durée du mandat restant
- ➔ Informations sur le mandat actuel :
 - ◆ Valide jusqu'en Juillet 2028
 - ◆ Trois membres ont démissionné (Robin, Léa, Solène)
 - ◆ Deux membres n'ont pas encore leur licence cause blessure (Brice et Sébastien) => Ils restent membre mais n'ont pas le droit de vote. Voir possibilité licence non joueur
 - ◆ Claire quittera vers mars 2026
 - ◆ Nicolas SOUVIGNET souhaite rejoindre le Comité Directeur
 - ◆ Actuellement 3 femmes et 3 hommes
 - ◆ 10 places disponibles

50

Assemblée Générale Ordinaire

- ➔ Rappel de conditions pour être éligible au Conseil d'Administration
 - Le conseil d'administration est composé de 16 membres au plus
 - Est éligible au conseil d'administration toute personne âgée de seize ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus d'une saison sportive révolue consécutive à l'assemblée générale et à jour de ses cotisations. Les mineurs de seize ans révolus peuvent participer à tous les actes utiles à l'association à l'exception des actes de disposition (actes modifiant le patrimoine de l'association).
 - Le mode de scrutin est uninominal à deux tours.
 - Sont élus au premier tour les candidats ayant obtenu la majorité absolue, dans la limite des places disponibles (en respectant la répartition des postes entre hommes et femmes).
 - Pour se maintenir au second tour, il faut avoir obtenu un minimum de 20% des voix. Sont élus au second tour les candidats ayant obtenu la majorité simple et ayant le plus de voix.
 - En cas d'égalité des votes, la voix du Président est prépondérante
- ➔ Réception et validation des candidatures
- ➔ Questions diverses des membres aux candidats

51

Assemblée Générale Ordinaire

- Vote à main levée
- Chaque membre a 1 vote
- Chaque procuration validée représente 1 vote
- 1ER TOUR
 - MAJORITÉ ABSOLUE (50% de votes pour)
 - Respect de la répartition entre femmes et hommes (si nécessaire, selon les candidatures)
- 2EME TOUR
 - MAJORITÉ SIMPLE (plus de pour que de contres)
 - Respect de la répartition entre femmes et hommes (si nécessaire, selon les candidatures)

52

Assemblée Générale Ordinaire

VIII. Questions diverses ?

53

CLUB BADMINTON VIENNE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Version : 2026-V1

Préambule

Le Club Badminton Vienne (CBV), association loi 1901 à but non lucratif affiliée à la Fédération Française de Badminton, repose sur l'engagement bénévole de ses membres et sur la conviction que le sport est un vecteur de lien social, de partage et d'épanouissement collectif.

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association. Il définit les règles de vie commune qui s'appliquent à tout adhérent, dès lors qu'il renouvelle ou souscrit une adhésion. En adhérant au CBV, chaque membre s'engage à en respecter l'esprit autant que la lettre.

Ce règlement est révisable par le comité directeur et présenté à chaque Assemblée Générale annuelle en cas de modification.

Chapitre I – Respect des installations et des lieux

Article 1 – Respect des équipements municipaux

Art. 1. **Équipements** – Le CBV bénéficie de la mise à disposition gracieuse ou conventionnée de gymnases et équipements sportifs gérés par Vienne Condrieu Agglomération ou par la ville de Vienne. Chaque adhérent est tenu de traiter ces installations avec le plus grand soin. Toute dégradation volontaire ou résultant d'une négligence caractérisée pourra engager la responsabilité personnelle de son auteur, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

Art. 2. **Usage exclusif** – Il est interdit d'utiliser les équipements à des fins autres que la pratique du badminton dans le cadre des créneaux attribués au club, sauf autorisation expresse du bureau.

Article 2 – Fermeture et sécurisation des locaux

Art. 3. **Responsabilité collective** – À l'issue de chaque créneau, il incombe à tous les adhérents présents de s'assurer collectivement de la bonne fermeture de l'ensemble des accès (portes, vestiaires, issues de secours, portails extérieurs). Cette responsabilité est partagée et ne repose pas exclusivement sur une seule et même personne.

Art. 4. **Vérification** – En cas de doute sur la fermeture d'un accès, tout adhérent est tenu d'effectuer une vérification avant de quitter les lieux. Tout manquement constaté devra être signalé sans délai à l'astreinte technique de l'Agglomération.

Article 3 – Propreté et rangement

Art. 5. **Propreté générale** – Chaque adhérent contribue à laisser les installations dans un état aussi propre que celui dans lequel il les a trouvées. Les déchets sont évacués, les sols sont balayés si nécessaire, et aucun matériel personnel n'est laissé dans les locaux. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, d'oubli ou de vol d'un matériel personnel.

Art. 6. **Rangement après événement** – Lors de tout événement organisé au sein du club (apéritif, repas, pot convivial…), la responsabilité du rangement et du nettoyage est partagée entre tous les participants présents. Nul ne peut quitter les lieux avant que le rangement collectif soit effectué. Il est attendu de chaque membre qu'il prenne une part active à cette tâche, quelle que soit sa fonction au sein du club.

Article 4 – Installation et rangement du gymnase

Art. 7. **Participation obligatoire** – L'installation du gymnase (montage des filets, des poteaux…) au début de chaque créneau, ainsi que le rangement à l'issue de celui-ci, sont des tâches collectives auxquelles tout adhérent présent est tenu de participer.

Art. 8. **Règle de présence** – Aucun adhérent ne peut commencer à jouer avant que le montage soit achevé. Au moment de partir, chaque adhérent se doit de démonter son terrain si la fin de séance approche et que celui-ci ne sera plus utilisé.

REGLEMENT INTERIEUR

CLUB BADMINTON DE VIENNE
59B rue Vimaine - 38200 VIENNE
mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

Chapitre II – Respect des horaires et du cadre associatif

Article 5 – Respect des créneaux horaires

Art. 9. **Ponctualité** – Les adhérents sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires de début et de fin de créneau. Tout dépassement répété pourra entraîner des conséquences sur la poursuite de la mise à disposition des installations.

Art. 10. **Heure de début** – Aucune séance ne peut débuter avant l'heure fixée, notamment pour des raisons de responsabilité civile, mais aussi pour permettre à d'autres utilisateurs de libérer les lieux dans de bonnes conditions.

Article 6 – Respect des bénévoles

Art. 11. **Reconnaissance du bénévolat** – L'ensemble des fonctions de gestion, d'encadrement et d'organisation au sein du CBV est assurée par des bénévoles. Ces personnes consacrent un temps considérable à la vie de l'association sans contrepartie.

Art. 12. **Protection des bénévoles** – Tout comportement irrespectueux à l'égard d'un bénévole, que ce soit en face-à-face, par messagerie instantanée ou tout autre canal, est passible de sanctions disciplinaires.

Chapitre III – Accueil des extérieurs et gestion des essais

Article 7 – Invitation de personnes extérieures

Art. 13. **Validation obligatoire** – Toute invitation d'une personne non adhérente à participer à une séance du CBV doit faire l'objet d'une validation préalable auprès d'un membre du bureau (président, vice-président, trésorier ou secrétaire). Cette demande peut être formulée par message, courriel ou tout autre canal de communication du club. Elle peut être refusée à divers titres, notamment en cas de forte affluence (la priorité est donnée aux adhérents).

Art. 14. **Formulaire FFBad** – La personne extérieure devra obligatoirement compléter le formulaire d'essai officiel de la Fédération Française de Badminton (FFBad) avant de prendre part à toute activité physique au sein du club. Ce formulaire engage sa responsabilité et couvre le club en cas d'incident.

Art. 15. **Responsabilité de l'invitant** – L'adhérent qui invite une personne extérieure sans avoir obtenu cette autorisation préalable, ou sans avoir fait compléter le formulaire d'essai FFBad, est réputé responsable de toute conséquence pouvant résulter de cette présence non encadrée (incident physique, dégradation, litige). Le club décline toute responsabilité dans ce cas.

Chapitre IV – Vie collective, événements et consommation d'alcool

Article 8 – Participation aux événements associatifs

Art. 16. **Financement de l'association** – Le CBV vit exclusivement grâce aux subventions publiques, aux cotisations de ses membres et, de manière croissante, aux recettes générées par les événements qu'il organise (tournois, manifestations, opérations de financement). Ces événements sont indispensables à la santé financière de l'association et à la réalisation de ses projets.

Art. 17. **Conséquences d'une non-participation répétée** – La participation aux événements est une démarche collective et solidaire. Un adhérent qui, de manière systématique et sans motif valable, ne participe pas aux événements qui financent le club pourra se voir privé de certains avantages liés à sa cotisation (tarifs préférentiels, accès prioritaire aux créneaux, participation à certains déplacements, etc.). Cette mesure sera décidée par le comité directeur après échange préalable avec l'adhérent concerné.

Article 9 – Consommation d'alcool lors des événements

Art. 18. **Tolérance encadrée** – La consommation d'alcool est tolérée dans le cadre des événements officiels du club (repas, apéritifs, pots de fin de tournoi), dans la limite du respect de la loi et du bon sens. Toute consommation excessive est prohibée.

Art. 19. **Responsabilité collective** – Chaque adhérent présent lors d'un événement est invité à faire preuve de discernement pour lui-même et à veiller sur les autres participants. En cas de problème lié à une consommation excessive d'alcool (accident, incident, comportement inapproprié), les adhérents présents pourraient être tenus solidairement responsables s'il est établi qu'ils n'ont pas agi pour prévenir la situation.

Art. 20. **Interdiction pendant les créneaux** – La consommation d'alcool est strictement interdite durant les séances et au sein du gymnase pendant les créneaux sportifs.

Art. 21. **Rappel du code du sport** – Le Code du sport rappelle également que l'introduction illicite d'alcool dans une enceinte sportive ou la présence de personnes en état d'ivresse peut entraîner des sanctions allant jusqu'à 7 500 € d'amende et 1 an d'emprisonnement.

REGLEMENT INTERIEUR

CLUB BADMINTON DE VIENNE
59B rue Vimaine - 38200 VIENNE
mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

Chapitre V – Avantages associatifs et gestion financière

Article 10 – Généralités sur les avantages accordés aux membres

Art. 22. **Nature –** L'ensemble des avantages proposés avec l'adhésion à l'association sont établis par le comité directeur, selon le projet association, et validés par l'assemblée générale annuelle. Ils ne constituent pas un dû aux membres car ils sont soumis à des arbitrages budgétaires qui peuvent évoluer au fil de la saison sportive et sont conditionnés à l'implication des bénévoles de l'association qui les gèrent.

Art. 23. **Accès** – Les avantages disponibles sont octroyés à la demande d'un membre actif de l'association, qui doit se faire dans les délais impartis définis par le comité directeur de l'association. Il est de la responsabilité de chaque membre de se tenir informé de manière régulière des délais, conditions, dates possibles ou tout autre obligation pour en faire la demande. C'est à l'adhérent de faire les démarches et de se rendre disponible auprès d'un bénévole afin de disposer d'un avantage.

Art. 24. **Conditions d'accès** – Les avantages sont accessibles à tous les membres actifs pour leur usage personnel exclusivement. Ils peuvent être suspendu sans délai, de manière provisoire ou temporaire, par décision d'un membre du bureau en cas d'une procédure de sanction en cours.

Art. 25. **Cotisation** – Les cotisations à l'association (adhésion, jeu libre, entrainements, options…) ne sont pas remboursables.

Article 11 – Boutique du club

Art. 26. **Nature du service –** Le CBV propose à ses adhérents l'accès à une boutique associative (équipement, accessoires, articles aux couleurs du club). Ce service est entièrement géré par des bénévoles et n'a pas vocation à générer des profits : il s'agit d'un service rendu à la communauté.

Art. 27. **Respect des gestionnaires –** Les adhérents qui assurent la gestion de la boutique le font sur leur temps libre et méritent d'être traités avec respect. Toute demande doit être formulée de manière courtoise, dans des délais raisonnables. Il n'est pas possible d'exiger des délais incompatibles avec le fonctionnement bénévole de ce service.

Art. 28. **Délais –** Du fait d'une gestion bénévole, la disponibilité et la livraison des articles peut se faire sous un délai plus long. Il appartient à chaque membre d'en tenir compte et de se renseigner par lui-même des délais et disponibilités associés à chaque article.

Art. 29. **Obligations d'achat –** Le non-paiement d'un article ou tout comportement frauduleux lié à la boutique (achat dans le but de revendre ou pour une personne non adhérente) sera traité comme une faute grave et pourra entraîner des sanctions disciplinaires.

Article 12 – Remboursements de frais et dépenses

Art. 30. **Validation préalable –** Toute dépense engagée au nom du club doit avoir fait l'objet d'une validation préalable par le trésorier ou le président de l'association, ou s'inscrire dans le cadre défini par un document officiel émis par le président de l'association (barème de remboursements, budget prévisionnel approuvé en AG, note de service, etc.).

Art. 31. **Canal de communication obligatoire –** Toute demande de remboursement, accompagnée des justificatifs correspondants (factures, tickets, notes de frais), doit être transmise exclusivement à l'adresse mail officielle dédiée à la trésorerie. Aucune demande formulée verbalement ou via une messagerie personnelle ne sera prise en compte. Adresse mail du trésorier : tresorier@cbv38.fr

Art. 32. **Conséquences –** Le non-respect de ces procédures pourra entraîner le refus de remboursement, sans recours possible.

Chapitre VI – Pratique sportive et esprit d'équipe

Article 13 – Mixité des partenaires de jeu

Art. 33. **Principe de mixité –** L'un des principes fondateurs du CBV est la diversité et le partage de la pratique sportive avec le plus grand nombre. Chaque adhérent est tenu de jouer régulièrement avec des partenaires variés, indépendamment du niveau, de l'ancienneté ou des affinités personnelles.

Art. 34. **Vigilance sur la présence –** Il est de la responsabilité de chaque adhérent de s'assurer que toutes les personnes présentes sur le gymnase durant un créneau sont bien des membres en règle de l'association. En cas de doute, il doit alerter le responsable de séance ou un membre du bureau.

Art. 35. **Interdiction des parties privées –** L'organisation de parties privées entre un groupe restreint d'adhérents, excluant délibérément les autres membres présents, est contraire à l'esprit associatif du club. Ce comportement, s'il est répété et signalé, pourra faire l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire.

REGLEMENT INTERIEUR

CLUB BADMINTON DE VIENNE
59B rue Vimaine - 38200 VIENNE
mail@cbv38.fr www.cbv38.fr

Article 14 – Participation aux interclubs

Art. 36. **Engagement du participant** – La participation aux compétitions interclubs est un privilège et une opportunité offerte par l'association, qui en supporte les frais (inscriptions, déplacements, volants…). Elle implique en retour un engagement fort de la part du participant : assiduité aux entraînements de préparation, respect des convocations et des horaires, fair-play en toutes circonstances.

Art. 37. **Esprit d'équipe** – L'esprit d'équipe prime sur les performances individuelles. Tout comportement qui nuirait à la cohésion du groupe (absentéisme injustifié aux matchs, attitude négative, manque de soutien aux coéquipiers) pourra entraîner la non-sélection aux compétitions suivantes.

Art. 38. **Désistement** – Tout désistement de dernière minute, sauf motif de force majeure dûment justifié, pourra faire l'objet d'une exclusion partielle ou définitive aux interclubs.

Chapitre VII – Discipline et sanctions

Article 15 – Comportements prohibés

Sont formellement interdits au sein du CBV, lors des entraînements, compétitions, événements ou sur tout support de communication du club :

- Les insultes, propos blessants, discriminatoires ou à caractère raciste, sexiste, homophobe ou tout autre forme de harcèlement moral ou verbal.
- Les blagues de mauvais goût portant atteinte à la dignité d'un membre, d'un bénévole ou d'un dirigeant.
- Les comportements agressifs, menaçants ou intimidants, physiques ou verbaux.
- La diffusion de propos diffamatoires ou dénigrants concernant le club, ses membres ou ses partenaires sur les réseaux sociaux ou tout autre média.
- L'irrespect envers les officiels, arbitres ou responsables lors des compétitions.

Article 16 – Procédure disciplinaire

Art. 39. **Gradation des sanctions** – Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à une sanction prononcée par le comité directeur. Les sanctions applicables, graduées selon la gravité des faits, sont les suivantes : avertissement formel, rappel à l'ordre, suspension temporaire des créneaux et/ou des compétitions et/ou retrait d'avantages liés à l'adhésion à l'association, exclusion temporaire ou définitive. L'exclusion conduit automatiquement à la perte du statut de membre actif de l'association.

Art. 40. **Notification** – La sanction est notifiée à l'adhérent concerné par voie électronique (courriel ou message via le canal de communication en temps réel du club, actuellement WhatsApp, ou tout autre outil désigné par le bureau). L'adhérent dispose d'un délai de 7 jours pour faire valoir ses observations par écrit auprès du bureau.

Art. 41. **Transparence en AG** – L'ensemble des sanctions prononcées au cours de l'année sportive est référencé et présenté lors de l'Assemblée Générale annuelle, à titre de bilan disciplinaire, pouvant être intégrée au rapport moral du président.

Chapitre VIII – Dispositions finales

Article 17 – Entrée en vigueur et révision

Art. 42. **Révision** – Le présent règlement intérieur est adopté par le comité directeur puis ratifié lors de la prochaine assemblée générale. Il entre en vigueur dès sa diffusion aux adhérents. Il est révisable à tout moment par le comité directeur et présenté à chaque Assemblée Générale en cas de modification.

Art. 43. **Acceptation** – Toute adhésion au CBV vaut acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur. Aucune dérogation individuelle ne peut être accordée sans décision formelle du bureau.

Article 18 – Litiges et interprétation

Art. 44. **Arbitrage** – En cas de litige sur l'interprétation d'une disposition du présent règlement, le comité directeur est seul compétent pour trancher. Sa décision est souveraine. L'adhérent est en droit de saisir l'Assemblée Générale lors de sa prochaine session afin de contester les conditions dictées par le règlement intérieur.